



Trait D'Union

EXPRESS

Le Bulletin d'information municipale de Saint-Antoine-de-Tilly

N° 5

11 juillet 2007

Suite à l'article paru dans le Rassembleur du mois de juin dernier, nous vous avisons que les conteneurs de résidus verts sont arrivés à la Municipalité.

DÈS JUILLET 2007, VEUILLEZ
UTILISER LES CONTENEURS À
RÉSIDUS VERTS, SITUÉS AU
CENTRE COMMUNAUTAIRE

LES SACS DE GAZON
NE SERONT PLUS RAMASSÉS
PAR LE CAMION DE VIDANGE

LE GAZON, TROIS SOLUTIONS :

1. **Compostez-le** vous-même en utilisant le composteur domestique (en vente à la Mairie, au coût de 35 \$).
2. Conservez-le au sol une fois coupé et faites de « l'herbicyclage ».
3. Allez porter vos sacs de gazon au **conteneur municipal** prévu à cet effet, situé au centre communautaire, 945, rue de l'Église.

Le compost que vous fabriquez améliorera la santé de votre jardin et de votre pelouse. Vous serez ainsi moins dépendant des engrais chimiques et vous utiliserez moins d'eau. Le compostage domestique combiné à la récupération et au recyclage des résidus de jardin, peut réduire de 80 % vos matières résiduelles.

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE
LE PIQUE-NIQUE MUNICIPAL
AINSI QUE LE MARCHÉ AUX PUCES,
PRÉVUS LE 14 JUILLET,
SONT ANNULÉS.**

*Diane Laroche
Directrice générale*

*Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc
G0S 2C0
Tél : 886-2441*